

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 V 57 Vœu relatif à la poursuite du rééquilibrage territorial de l'offre d'hébergement et de logement et pour une exemplarité des élu-e-s.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la Ville de Paris a décidé de faire de la lutte contre la grande exclusion la grande cause de cette mandature et de réduire drastiquement le nombre de personnes à la rue ;

Considérant le travail conjoint et constant de la Ville et des associations pour innover et ouvrir de nouveaux centres d'hébergement pour répondre à l'urgence sociale ;

Considérant la détermination de la Ville à équilibrer l'offre dans tous les arrondissements de Paris, dans un souci de mixité sociale ;

Considérant que 21 personnes sans domicile fixe à la rue sont décédées dans Paris depuis janvier ;

Considérant que cette situation ne peut être tolérée dans notre ville, capitale de la cinquième puissance économique du monde ;

Considérant qu'une centaine de personnes sans abri vivent et dorment dans le 16^{ème} arrondissement ;

Considérant qu'il y a environ 9 700 places d'hébergement d'urgence à Paris, réparties dans plus de quatre-vingts centres ;

Considérant que le 16^{ème} arrondissement est le seul arrondissement à n'accueillir aucun centre d'hébergement d'urgence ;

Considérant, dans ce contexte, l'urgence à créer un centre d'hébergement d'urgence dans le 16^{ème} arrondissement ;

Considérant l'emprise foncière mobilisable allée des Fortifications, près du bois de Boulogne ;

Considérant les vives réactions de rejet de certains habitants du 16^{ème} arrondissement engendrées par l'annonce de l'ouverture d'un premier centre dans cet arrondissement ;

Considérant l'attitude excessive des habitants et des élus présents lors de la réunion publique de présentation du projet, qui s'est tenue le 14 mars dans un amphithéâtre de l'Université Dauphine ;

Considérant la violence des propos tenus par certains habitants du 16^{ème} arrondissement, mêlant insultes et menaces envers des représentants de l'État, de la Ville, et des personnes qui seront accueillies dans ce centre, sous les regards d'étudiants de l'Université Dauphine ;

Considérant que ces vives réactions ont empêché toute forme de discussion ;

Considérant que, pour des raisons de sécurité et de troubles de l'ordre public, le Président de l'université a même dû interrompre cette réunion (insultes, menaces, envahissement de l'amphithéâtre) ;

Considérant l'importance particulière que le parti LR accorde à la lutte contre la délinquance, et sa promotion d'une politique de « tolérance-zéro » ;

Considérant le silence approbateur du parti LR ;

Considérant la dignité à laquelle appelle la fonction d'élu de la République, et en particulier la fonction de maire d'arrondissement ;

Considérant l'importance de lutter en amont contre toute forme de délinquance, notamment par l'éducation et l'exemplarité des adultes et des élus de la République ;

Considérant que le devoir d'exemplarité des élus est significatif pour la population en général et pour les plus jeunes en particulier ;

Considérant l'importance de cette exemplarité pour favoriser l'accueil des personnes hébergées, faciliter le développement de liens sociaux avec les habitants et l'intégration du centre dans le quartier ;

Sur proposition de MM. Jean-Noël AQUA, Nicolas BONNET-OULALDJ et des élu-e-s du groupe Communiste – Front de Gauche,

Émet le vœu que :

- les élus se montrent à la hauteur des obligations d'exemplarité liées à leur mandat,
- l'État et la Ville réaffirment leur détermination à faire de la lutte contre l'exclusion une grande cause,
- la Ville poursuive et amplifie les efforts engagés pour rééquilibrer entre les territoires l'offre de logement sociaux et de places d'hébergement.